

Attestation Individuelle de fin de formation

(L6353-1 code du travail)

<u>Raison Sociale de l'OF et N° de déclaration d'activité</u> : ASFOREF – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11.75.19021.75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail)."

Je soussignée, Ruth Soussana, représentant l'Organisme de Formation ci-dessus atteste que **KONDA PANGOP SOREL** a participé à la formation suivante :

Intitulé de la formation

20ME140 - DECCAC Missions comptes annuels : approche normative et application à la mission de présentation - Thème commun aux stages d'expertise comptable et de commissaire aux comptes

Du 21/07/2020 au 21/07/2020 pour 7,00 heures

<u>Heures réelles effectuées</u>: 7,00 heures <u>Jour(s) réel(s) effectué(s)</u>: 1,00 jour(s)

<u>Modalités de formation</u> : Inter-Entreprise <u>Lieu de la formation</u> : CLASSE VIRTUELLE

Objectifs de la formation

- Savoir identifier les différentes missions liées aux comptes annuels.
- Savoir situer ces missions dans le cadre de référence prévu par le référentiel normatif
- Être capable d'identifier la méthodologie de travail à appliquer dans le respect du code de déontologie et des normes professionnelles, et plus particulièrement la méthodologie applicable à la mission de présentation.
- Savoir appliquer un programme de travail, formaliser les travaux réalisés, contrôler les comptes et formaliser les contrôles.
- Savoir rendre compte des travaux effectués.

Nature de l'action de formation

(Article L6313-1 code du travail)

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation grâce à de nombreux cas pratiques ; la mise en œuvre atteste de l'acquisition des connaissances sauf avis contraire de l'intervenant.

Fait à Paris, le 04/11/2020

Ruth Soussana,

Directrice







